

seroit être du devoir du Grand-Voyer, dans tous les cas où une partie des habitans l'en requerront.

Votre Comité recommande très-humblement qu'il soit préparé une révision des Lois des Chemins, pour être prise en considération dès le commencement de la prochaine Session, à la fin de les réunir dans un seul acte; mais surtout à la fin d'introduire un système d'administration moins onéreux pour le sujet et plus adapté aux circonstances et aux institutions actuelles de la Province.

Le tout néanmoins humblement soumis.

J. NEILSON,
Président.